



Donation de son vivant à ses enfants

Par **Aurelie charley**, le **01/07/2017** à **17:53**

Mon père possède un terrain et souhaite le donner de son vivant à ses 2 enfants. Nous avons rendez-vous chez le notaire mais mon frère sera hors du département ce jour et ne pourra pas signer le titre de propriété que nous auront ce jour. Que dois-je faire? Dois je lui demander un courrier prescitant qu'il est d'accord avec le partage pour que je ne sois pas pénalisée par son absence?

Bonjour,

Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention...

Par **youris**, le **01/07/2017** à **18:20**

bonjour,

votre frère doit donner procuration à la personne de son choix pour signer l'acte de donation.
voyez les modalités avec le notaire.

salutations